

# **COMPTE RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 DECEMBRE 2017**

\*\*\*\*\*

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mic, GUITARD MF., JEFFERY S.

Absents : MM. GARDOU Mél. (pouvoir à J. Audoin), HEREIL G. (pouvoir à JP Sindou) MENUET C. (excusé)

Secrétaire de Séance : Jacques AUDOIN

## **1) Lecture et approbation du Procès Verbal de la précédente réunion**

Le procès verbal de la réunion du 30/10/2017 est approuvé à l'unanimité.

## **2) Logement du Bourg - Restitution du Dépôt de garantie**

Le logement du bourg ayant été libéré au 31 août 2017, il est précisé que l'état des lieux établi contradictoirement avec le locataire, n'a révélé aucune charge à retenir contre lui. Il est proposé de restituer au locataire, le dépôt de garantie demandé en début de bail, s'élevant à un mois de loyer, soit 420 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour le remboursement de cette caution, sauf si cette personne est redevable de sommes relatives à des loyers ou charges impayées auprès de la Trésorerie de Cœur-de-Causse.

Les crédits nécessaires au remboursement de cette caution étant insuffisants sur le budget de l'exercice 2017, le Conseil Municipal décide de procéder à un virement de crédit de 420 € du compte 21318 (autres bâtiments publics) au compte 165 (dépôts et cautionnements).

D'autre part, il est rappelé que le contrat de location prévoit un délai de préavis de départ de 3 mois mais que le locataire demande de ramener ce préavis à 2 mois, son départ étant lié à des motifs professionnels et familiaux. Compte tenu des raisons invoquées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'annulation du loyer du mois de novembre.

Projets à envisager sur ce logement : Après diverses discussions, le Conseil Municipal s'accorde à l'unanimité pour maintenir la mise en vente de cette maison, et y adjoindre le bâtiment central attenant, invendable seul (le précédent acquéreur s'étant désisté suite aux conditions précisées par la municipalité). La commune conserve la partie garage pour l'instant.

Il est décidé de donner mandat sans exclusivité à l'Agence immobilière de Labastide-Murat pour la vente de ces bâtiments avec une mise à prix souhaitée à 120 000 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le mandat correspondant.

Toutefois les possibilités de location ne seront pas exclues si la vente n'intervient pas rapidement. La municipalité devra alors être claire vis-à-vis de l'éventuel locataire, en l'informant de ses intentions de vente.

### **3) Colis de Noël aux Aînés**

Le Conseil Municipal décide de renouveler en 2017, la distribution de colis de Noël aux personnes âgées de 65 ans et plus (panier garni), qui était prise en charge les années précédentes par le CCAS, soit 46 colis.

Les paniers garnis seront réalisés par la Ferme de Larcher selon la composition retenue.

### **4) Transfert Compétence Eclairage Public à la FDEL**

Le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux de renouvellement de l'éclairage public, dans le cadre de la dissimulation des réseaux, peuvent bénéficier d'une participation de la FDEL (Fédération départementale d'Energies du Lot), à hauteur de 70 % si la commune lui a transféré sa compétence *Eclairage Public*.

Ce transfert de compétence implique la prise en charge par la FDEL des opérations d'investissement et de maintenance des installations communales d'éclairage public. Le coût de la maintenance est calculé suivant le type et le nombre de points lumineux, évalué pour notre commune à 404 € annuel. (La maintenance annuelle réalisée actuellement par la Société EPEG s'élève à 414 €).

Après en avoir délibéré, dans la perspective des travaux de dissimulation des réseaux sur le village de Sénailac qui pourraient être envisagés dès les financements trouvés, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence Eclairage Public à la FDEL et de résilier le contrat avec la Société EPEG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dissimulation des réseaux sur le village de Sénailac : Une estimation a été demandée à la FDEL. Le coût total des travaux (dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques, renforcement, sécurisation d'une partie du réseau, réfection éclairage public) est estimé à 743 427 € HT. Le montant à la charge de la commune est évalué à 164 707 € hors subventions qui pourront être obtenues de la Région (via le PNRCQ), et du Département.

Les financements sont donc à trouver.

### **5) Questions diverses**

► Point sur les comptes 2017 : Une première situation fait apparaître un équilibre précaire entre les dépenses et les recettes de 2017. Un petit déficit risque même d'être constaté.

Décisions modificatives budgétaires : 2 virements de crédits seront réalisés afin de procéder aux réajustements des comptes (420 € au compte 165 - Dépôts et Cautionnements) ; (100 € au compte 6451 – cotisations sociales)

► Muret dissimulation des containers sur la RD42 : La date est arrêtée au samedi 16 décembre à partir de 10 h pour la construction du mur.

► Restauration de la mare de Clancines : Dans le cadre du Contrat Restauration Biodiversité porté par le Parc régional, des chantiers de restauration de points d'eau vont être organisés afin de construire une continuité écologique (Trame Bleue). Le projet consiste à mettre en place des chantiers participatifs avec les habitants de la commune pour qu'ils restaurent ces points d'eau et pour les sensibiliser à l'intérêt qu'ils ont à les préserver dans leur état naturel. Ces chantiers sont animés par le Parc et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Lot. Ils doivent se dérouler obligatoirement pendant l'hiver afin de perturber le moins possible la faune.

Un premier chantier concernant le *Lac de Clancines* est prévu les 20 et 21 décembre afin d'enlever toute la Jussie (plante très envahissante) qui pollue ce point d'eau.

Un appel aux volontaires sera lancé afin de réaliser ce chantier.

► Soirée Galettes : Il est décidé qu'à l'occasion des vœux 2018 la commune offrira la galette. La date du dimanche 7 janvier à 17 h est retenue.

► Charte Ciel Nocturne : La signature de la Charte pour la Protection du Ciel et de l'environnement Nocturne a eu lieu le 25 novembre dernier à Labastide-Murat, en présence des représentants de l'ANPCEN, du PNRCQ, de la Communauté de Communes et de onze autres communes signataires.

La séance est levée à 23 h 30.

\*\*\*\*\*